



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 24 JUIN 2023

Affaire n° 20-20230624

**Travaux d'aménagement de diverses voies – 2ème
procédure
Lot n° 5 – Aménagement des trottoirs et réseaux de la
rue Michel Debré
Avenant n°1 au marché de travaux n° 2022/39**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 juin 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 16 juin 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 40
- représentés : 8
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-quatre juin à neuf heures cinquante-trois, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Jean Richard Lebon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Jean-Pierre Georger par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Allan Amony, Régine Blard par Henri Fontaine, Nathalie Bassire par Nadège Schneeberger

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 20-20230624

**Travaux d'aménagement de diverses voies – 2ème
procédure
Lot n° 5 – Aménagement des trottoirs et réseaux de la
rue Michel Debré
Avenant n°1 au marché de travaux n° 2022/39**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le marché VI2022/39 passé avec la SAS GTOI pour les travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux du Boulevard Michel Debré, notifié le 20 septembre 2022 pour un montant de 925 262,50 € TTC,
- Vu** le rapport n° 20-20230624 présenté au Conseil Municipal du samedi 24 juin 2023,
- Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal Le Quotidien,
- Considérant** que les travaux principaux prévus sont : les aménagements de réseaux d'eaux pluviales, la réalisation de bordures et de trottoirs et leur sécurisation aux abords des établissements publics par potelets et garde-corps, ainsi que la repose du réseau d'éclairage public,
- Considérant** qu'à la suite de l'étude de modernisation de l'éclairage public sur toute la commune, le bureau d'étude a émis des prescriptions de bonnes pratiques en décembre 2022,
- Considérant** que ces préconisations ont pour objectif d'agir en faveur de la sobriété énergétique et la protection de la biodiversité, et que pour respecter ces critères, la pose d'un modèle différent de candélabres est proposée en remplacement de ceux prévus au marché initial,
- Considérant** que la pose d'un modèle différent de candélabre implique une plus-value au marché, et que les délais d'acheminement de ces éléments étant plus longs, l'impact sur le délai initial des travaux est significatif,
- Considérant** que la pose des nouveaux candélabres engendre une prolongation du délai d'exécution de 60 jours supplémentaires, soit une fin réglementaire des travaux au 21/07/2023,

Considérant qu'à la suite des fortes de pluies en ce début d'année 2023, les dégâts sur le chantier nécessitent la reprise et l'ajout de fourreaux, de bordures et de murs pour l'aménagement de parkings et trottoirs à l'angle des rues Frédéric Badré et Michel Debré, ce qui implique l'augmentation de l'emprise du chantier, avec comme conséquences une préparation de chantier et des travaux préparatoires en complément de ceux existants,

Considérant que ces prestations non prévues au marché initial, engendrent une augmentation de 14,01% du montant global du marché, soit un montant de 129 635,80 €TTC,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 9 juin 2023, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 24 juin 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions)

Article 1 l'acceptation de passation de l'avenant ci-joint, sur le fondement de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256 rue Hubert Delisle
97430 LE TAMPON

B - Identification du titulaire du marché

SAS GTOI
ZI N°2 – BP N°32016
97824 LE PORT CEDEX
TÉL : 0262 42 85 85 / 0262 26 56 10
@ : be-tpsud@gtoi.fr
SIRET : 323 078 006 00067

C - Objet du marché

■ Objet du marché public :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DIVERSES VOIES DU TAMPON
Lot N°5 : Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux du Boulevard Michel Debré - 2e procédure

■ Numéro du marché public : **VI2022.39**

■ Date de la notification du marché public : **20/09/2022**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	8,5 %
- Montant HT :	852 776,50 €
- Montant TTC :	925 262,50 €

■ Délai d'exécution : **180 jours calendaires**

D - Objet de la modification du marché public.

■ Modifications :

Dans le cadre de l'opération de Travaux d'aménagement de diverses voies du Tampon, les travaux du lot n° 5 – Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux du Boulevard Michel Debré ont été confiés à l'entreprise SAS GTOI par le marché n° VI 2022.39, notifié le 20 septembre 2022 pour un montant de 925 262,50 € TTC.

Le marché précité est un marché de travaux qui porte sur le réaménagement du Boulevard

Michel Débré, avec comme travaux principaux : les aménagements de réseaux d'eaux pluviales, la réalisation de bordures et de trottoirs et leur sécurisation aux abords des établissements publics par potelets et garde-corps, ainsi que la repose du réseau d'éclairage public.

Il est nécessaire de prendre en compte les aléas survenus en cours de chantier, énoncés ci-après :

Les travaux de modernisation sur Michel Debré comprennent l'installation de 12 points lumineux. À la suite de l'étude de modernisation de l'éclairage public sur toute la commune, le bureau d'étude a émis des prescriptions de bonnes pratiques en décembre 2022. Ces préconisations ont pour objectif d'agir en faveur de la sobriété énergétique et la protection de la biodiversité.

Pour respecter ces critères, la pose d'un modèle différent de candélabres est proposée en remplacement de ceux prévus au marché initial, impliquant une plus-value unitaire de 1 500,00 €HT par candélabre, soit une plus-value globale sur le marché pour les 12 éléments de 18 000,00 €HT :

- Moins-value candélabre 6 ml acier galvanisé cylindro conique
12 U x 980,00 € = -11 760,00 €HT
- Plus-value pour mise en place candélabre « Petit Jean »
12 U x 2480,00 € = 29 760,00 €HT

Montant HT du chapitre « Eclairage public » = 18 000,00 €HT

Les délais d'acheminement de ces éléments étant plus longs, l'impact sur le délai initial des travaux est significatif (60 jours).

Par ailleurs, à la suite des fortes pluies en ce début d'année 2023, les dégâts sur le chantier nécessitent la reprise et l'ajout de fourreaux, de bordures et de murs pour l'aménagement de parkings et trottoirs à l'angle des rues Frédéric Badré et Michel Debré, ce qui implique l'augmentation de l'emprise du chantier, avec comme conséquences une préparation de chantier et des travaux préparatoires en complément de ceux existants. Les travaux seront réalisés selon les chapitres suivants :

Préparation et suivi de chantier

- Constat d'huissier 1 U
x 850,00 € = 850,00 €HT
- Relevé topographique et fourniture des plans d'EXE 1 U
x 3 654,00 € = 3654,00 €HT

Travaux préparatoires

- Signalisation de chantier 1
Forfait x 3 270,00 € = 3 270,00 €HT
- Terrassements généraux y compris évacuation 129
m3 x 33,00 € = 4 257,00 €HT
- Terrassements pour création de trottoirs et évacuation 75
m3 x 28,00 € = 2 100,00 €HT
- Démolition de trottoirs y compris évacuation 90
m3 x 60,00 € = 5 400,00 €HT

Voirie et trottoirs

- Fourniture et pose de bordures A2 56
ml x 43,00 € = 2 408,00 €HT
- Fourniture et pose de bordures T2 40
ml x 42,00 € = 1 680,00 €HT
- Fourniture et mise en œuvre de grave 0/31.5 sous-trottoir 48

m3 x 56,00 € =		2 688,00 €HT
-	Fourniture et mise en œuvre de béton C30/35 balayé fibré	67
m3 x 302,00 € =		20 234,00 €HT
-	Fourniture et pose de potelets PMR	7 U
x 136,00 € =		952,00 €HT
-	Fourniture et pose de dalles podotactiles	14
U x 45,00 € =		630,00 €HT

Maçonneries

-	Fouille pour implantation de mur en maçonnerie de moellon	75
m3 x 51,00 € =		3 825,00 €HT
-	Réalisation de semelle de maçonnerie moellon	16
m3 x 312,00 € =		4 992,00 €HT
-	Réalisation de maçonnerie moellon à 1 parement	57
m3 x 266,00 € =		15 162,00 €HT
-	Réalisation de maçonnerie moellon à 2 parements	37
m3 x 278,00 € =		10 286,00 €HT
-	Création de mur en maçonnerie blocs US 20x40	28
m ² x 237,00 € =		6 636,00 €HT

Réseaux humides

-	Fouille en tranchée pour réseaux en terrain meuble	28
m3 x 38,00 € =		1 064,00 €HT
-	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 et raccordement	15
ml x 84,00 € =		1 260,00 €HT
-	Fourniture et pose de caniveaux grille de type K500	4
ml x 742,00 € =		2 968,00 €HT
-	Fourniture et pose de regards avaloir sous-trottoir type T2	4 U
x 1 791,00 € =		7 164,00 €HT

Montant HT des travaux supplémentaires = 101 480,00 €HT

Ces prestations non prévues au marché initial, engendrent une augmentation de 14,01% du montant global du marché :

- Eclairage Public
18 000,00 €HT
- Travaux supplémentaires
101 480,00 €HT

Montant HT de l'avenant = 119 480,00 €HT

TVA 8,5 % = 10 155,80 €

Montant TTC de l'avenant = 129 635,80 €TTC

Montant total TTC du marché de base = 925 262,50 €TTC

Nouveau montant TTC du marché = 1 054 898,30 €TTC

La pose des nouveaux candélabres engendre une prolongation du délai d'exécution de 60 jours supplémentaires, soit une fin réglementaire des travaux au 21/07/2023.

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Montant total de la modification du marché public : **129 635,80 €^{TTC}**

La modification du marché public entraîne une augmentation du montant d'environ 14,01%, soit un nouveau montant de marché à hauteur de 1 054 898,30 €^{TTC}.

Le délai d'exécution des travaux est allongé de 60 jours calendaires, soit une fin de travaux réglementaire au 21/07/2023.

■ Autres clauses :

Le Titulaire renonce à toute réclamation indemnitaire concernant le marché initial, les avenants conclus antérieurement et le présent avenant pour des faits antérieurs à sa signature. Le titulaire ne saurait non plus réclamer d'indemnisation au titre d'un dépassement du délai contractuel

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SAS GTOI		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public